



Ouverture de bar avec terrasse privative

Par Maxime2502

Bonjour,

Je suis propriétaire d'appartements dont les chambres sont situées à l'arrière du bâtiment. Sur l'arrière de celui ci, une ancienne concession automobiles a été transformée en bar restaurant de 400m2 avec une terrasse privative qui se trouve à 8 mètres des chambres de mes locataires et les nuisances nocturnes qui vont avec.

Ils ont obtenu leur PC le 20 octobre pour ouvrir le 27!!!!

Tous les travaux ont été faits avant l'obtention dudit permis, il n'y a eu aucun affichage de PC, ni de concertation avec moi-même!!

Aussi, le maire s'affiche clairement sur les réseaux pour promouvoir cette ouverture avant obtention de permis en sachant que les travaux sont en cours.

Personne ne m'en a jamais informé et je l'ai découvert par hasard au cours d'une conversation...

J'ai rdv avec le premier adjoint ce 15 décembre.

Pouvez svp m'aider en m'indiquant sur quels points je peux vraiment m'appuyer pour ma défense et aussi m'indiquer la marche à suivre si l'on fait semblant de ne pas m'entendre.

Dans cette attente,

Bien cordialement

Mr IOOS